



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau du 16 Mars 2023

Délibération n° 2023 - 6

\*\*\*\*\*

**Étaient présents :**

Administrateurs présents : Max Roustan - Jean-Claude Auribault - Bernard Saleix - Marie-Christine Peyric - Richard Hillaire

**Absents excusés :**

Christophe Rivenq - Max Bordary

**Assistaient à la séance avec voix consultative :**

Philippe Curtil— Directeur Général. Cédric Veyrenc - Directeur Général Adjoint  
Alexia Debornes - Cyril Laurent – Patrick Ponge

**Secrétariat assuré par :** Sylvie Iaquina

**CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS  
« RESIDENCE LA BORIE – MOLIERE SUR CEZE »**

*Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport N° 2023-6 annexé et après en avoir délibéré :*

- Autorise le Directeur Général à signer la convention et l'acte de servitudes au profit d'ENEDIS, relatif au réseau électrique alimentant le bâtiment dénommé « La Borie » situé au 1 Cité La Borie à Molière sur Cèze.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
Philippe CURTIL  
LOGIS CEVENOLS - OPH ALÈS AGGLOMÉRATION  
433, Quai de Bilina  
30318 ALES Cedex



Séance du 16 mars 2023

Rapport n° 2023-6

*Maîtrise d'ouvrage*

**Convention de servitudes ENEDIS**  
**« Résidence LA BORIE à Molières sur Cèze »**

**Pièce(s) annexe(s) : - Plan de situation, plan de masse, projets de convention ENEDIS**

Logis Cévenols est propriétaire d'un immeuble dénommé « LA BORIE », figurant sur la parcelle référencée au cadastre AD 97 et situé au 1 Cité La Borie à Molières sur Cèze.

Dans un courrier en date du 23 janvier 2023, la société ETE VALETTE, mandataire d'ENEDIS, a sollicité Logis Cévenols pour la signature d'une convention de servitudes en vue de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Les travaux consistent :

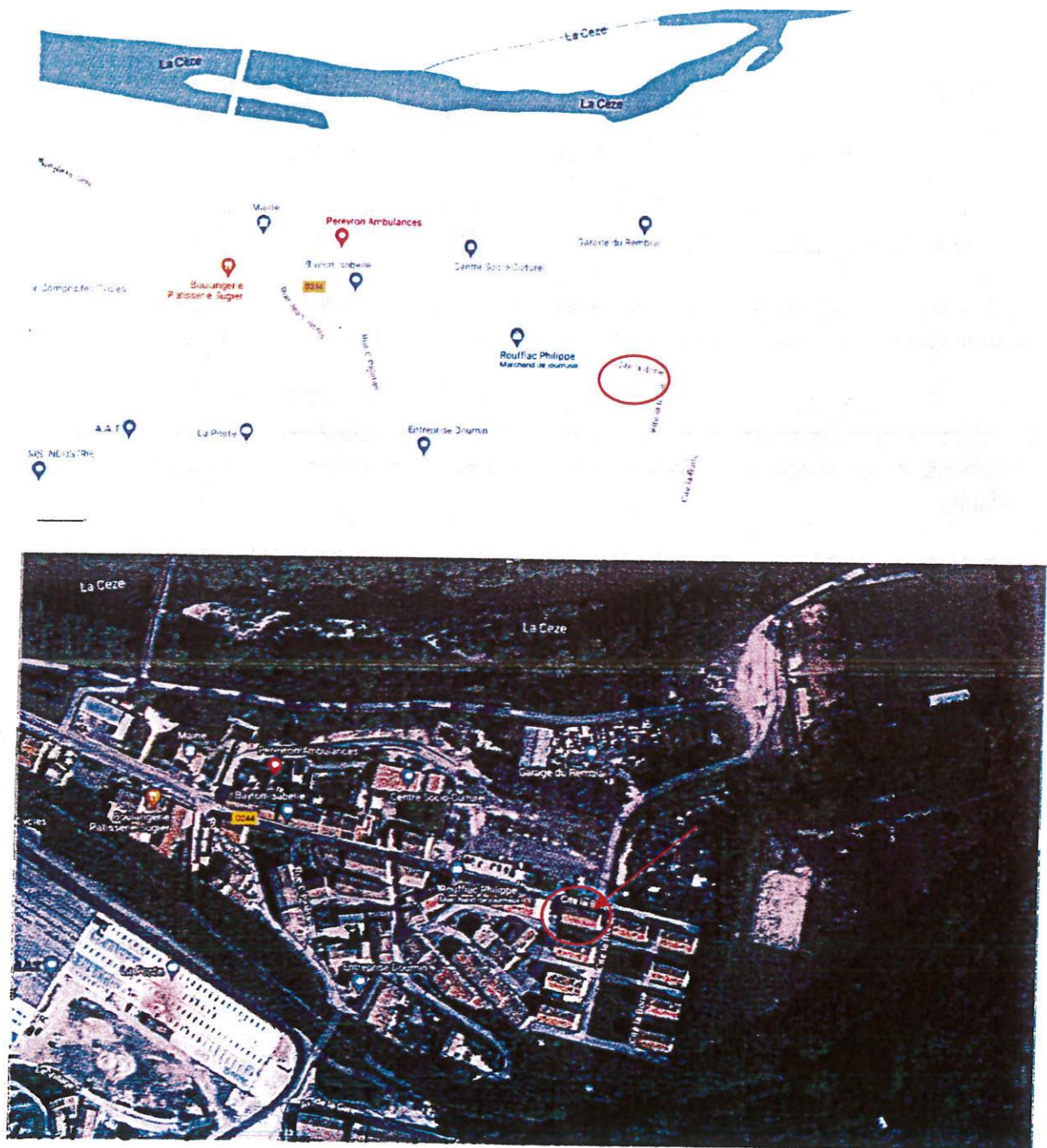
- A reprendre le réseau électrique basse tension existant sur la façade.
- A réaliser une descente du réseau électrique basse tension vers le nouveau réseau souterrain (voir photo ci-dessous).

Ces travaux sont conditionnés par la signature d'une convention de servitudes consenties par Logis Cévenols à ENEDIS afin que ce dernier puisse exploiter son réseau.

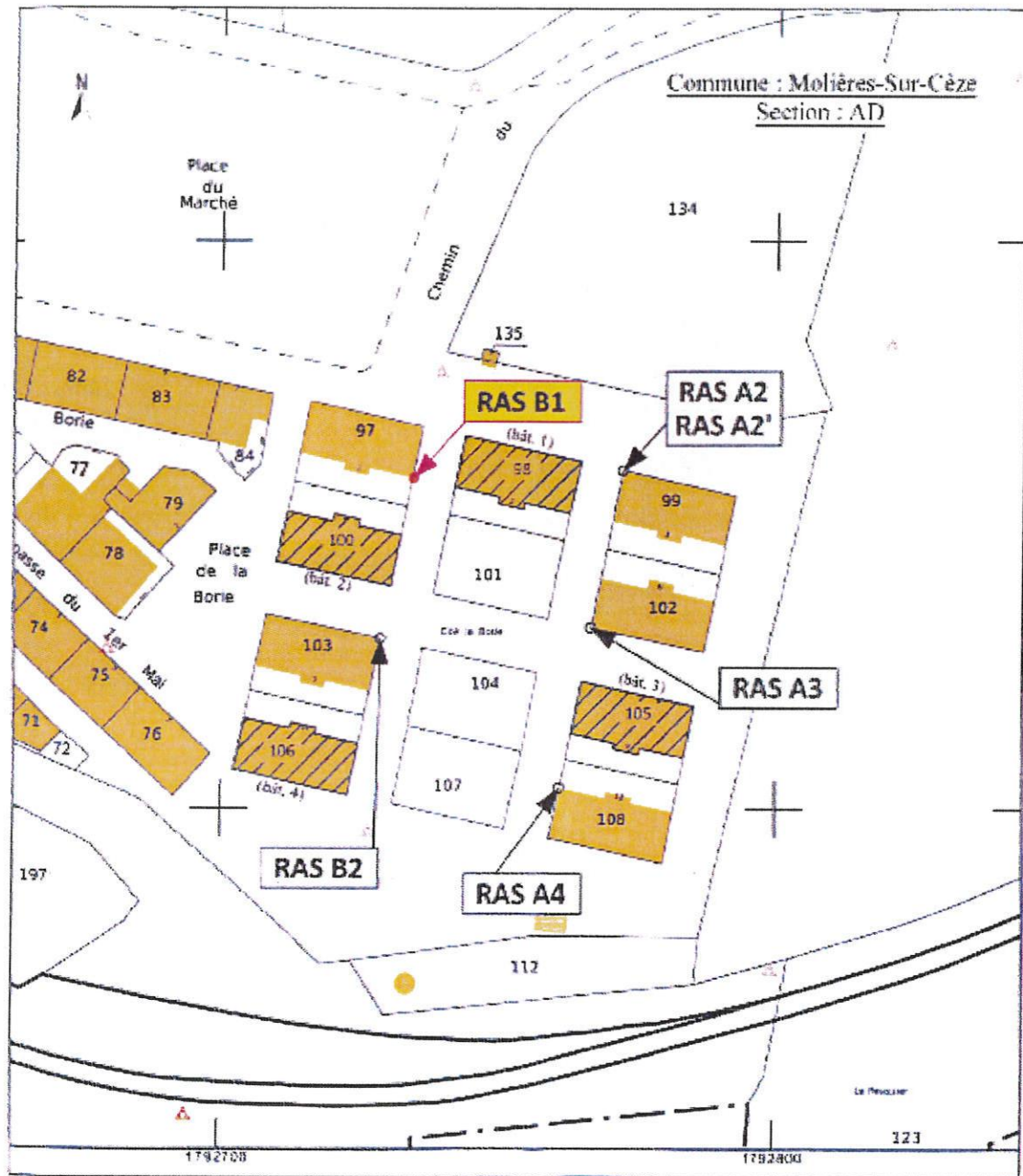
***Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :***

- D'autoriser le Directeur Général à signer la convention et l'acte de servitudes au profit d'ENEDIS, relatif au réseau électrique alimentant le bâtiment dénommé « LA BORIE » situé au 1 Cité La Borie à Molières sur Cèze.

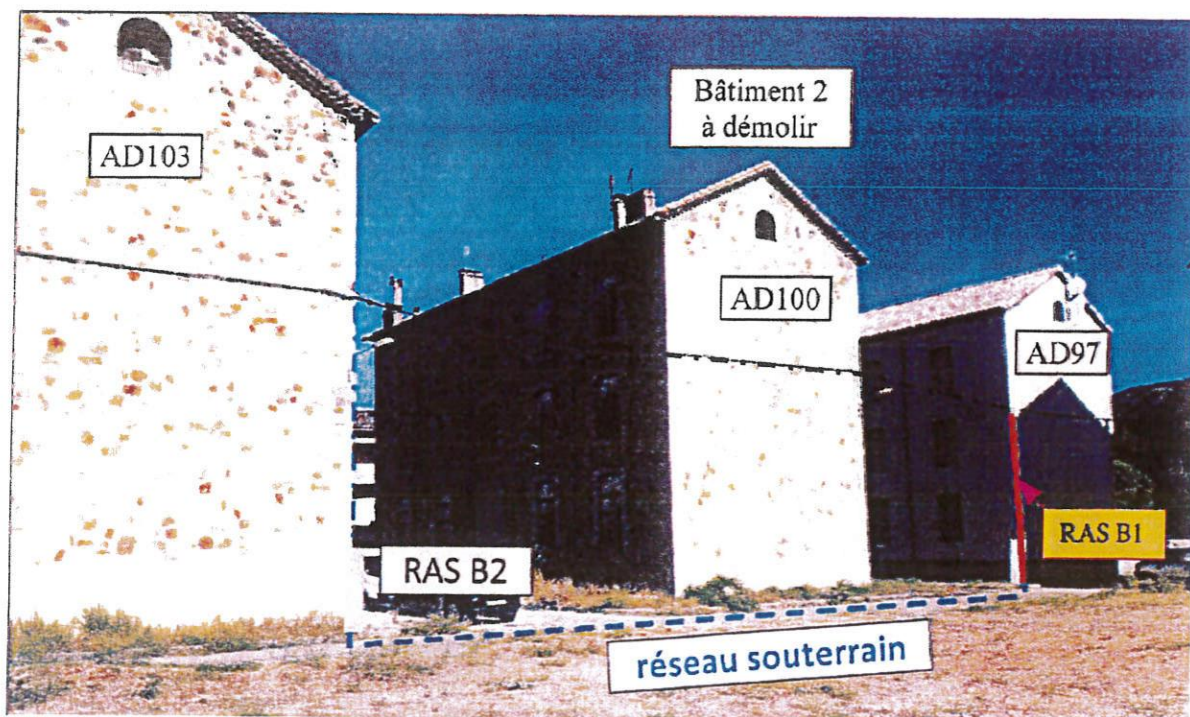
Plan de situation :



Plan de masse :



Travaux prévus :



REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2023

Application agréée E-legalite.com

21\_DA-030-490075645-20230316-BUCA160323\_

Signé électroniquement par:

Philippe CURTIL

Le 17/03/2023 à 14:03